



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-357 RELATIF AU FONCTIONNEMENT ET AUX CONDITIONS D'UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 20 juin 2022, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2022-357 relatif au fonctionnement et aux conditions d'utilisation de la bibliothèque municipale.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'Hôtel de Ville au 1, rue du Pont à Labelle ainsi que sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca .

Le règlement numéro 2022-357 entre en vigueur le jour de sa publication.

DONNÉ À LABELLE, LE 21 JUIN 2022

Claire Coulombe
Greffière-trésorière